



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide

Question écrite n° 55081

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la grave question du suicide des adolescents. Il apparaît que les suicides d'adolescents sont en augmentation constante depuis les années 70. À l'heure actuelle, pour 80 000 tentatives, on compte près de 1 000 décès par an. Après les accidents de la route, le suicide correspond à la deuxième cause de mortalité chez les moins de vingt ans, soit 40 % du total des décès de cette classe d'âge. Si le nombre de tentatives est plus important chez les filles, les décès chez les garçons sont plus nombreux. Les raisons de ces morts volontaires sont particulières, multiples et difficiles à analyser. Aussi, il lui demande quel plan de prévention du suicide chez les jeunes le Gouvernement compte mettre en place.

Texte de la réponse

La prévention du suicide, cause de décès évitable, est un enjeu majeur de santé publique, le suicide constitue la deuxième cause de mortalité (après les accidents de la circulation) chez les 15-24 ans. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a affirmé à plusieurs reprises sa mobilisation pour lutter contre ce fléau. Elle a ainsi créé l'observatoire national du suicide en septembre 2013, dont le premier rapport, qui comporte des recommandations, vient de lui être remis. Un plan de lutte contre le suicide a été annoncé à cette occasion. Par ailleurs, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a confié une mission sur la santé mentale et la psychiatrie à un directeur général d'agence régionale de santé, Michel Laforcade. Il s'agit notamment de permettre la mise en oeuvre sur les territoires de politiques de santé publique visant à agir sur la prévention, le soin et l'insertion des personnes atteintes de troubles psychiques, quel que soit leur âge. L'enjeu consistera à mobiliser l'ensemble des acteurs nécessaires à la prévention, au repérage, au diagnostic et au soin. La santé mentale des jeunes aura toute sa place dans cette politique.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55081

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3625

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4493